vie je lui dirais: Je ne vous obéirais pas!

—Et après?

—Sans lui rien retirer de mon affection, malgré lui je reviendrais près de ma mère.

—Ce serait entre vous une guerre déclarée, une lutte continuelle et de tous les instants.

—Une guerre, je ne le crois pas, dit Paul souriant, une lutte, c'est possible, j'y suis préparé. Vous savez ce que je veux, ma mère: un rapprochement d'abord et ensuite une réconciliation. Je ne puis être heureux, à présent, que si cette satisfaction m'est donnée. N'insistez donc plus pour me faire changer de résolution. Je vous le dis encore, ma mère, mon devoir est là.

Léonie secoua tristement la tête.

Hélas! elle ne pouvait pas faire connaître à son fils les cruelles angoisses de son âme; ce n'était pas elle, à ce moment surtout, qui pouvait révéler à Paul, dont la tendresse la rendait si heureuse, toutes les hontes de son passé.

—Je vois bien, dit-elle d'une voix tremblante, que je ne te ferai pas renoncer à tes projets. Ah! mon fils, mon cher fils, tu vas au-devant d'une révélation terrible et voilà ce qui m'épouvante. Enfin, il arrivera ce qui doit fatalement arriver, il faut que ma destinée s'accomplisse; je croyais connaître toutes les douleurs, non, il en est encore qui me sont réservées.

Cependant, Paul, tu pourrais attendre; il peut se présenter, bientôt, une circonstance qui amènerait, je ne dis pas une réconciliation entre ton père et moi, mais ce rapprochement que tu désires.

—A quoi faites-vous allusion, ma mère?

—Mais à ton mariage.

Paul ne put s'empêcher de tressaillir.

—Est-ce que tu ne penses pas un peu déjà à te marier? demanda Léonie.

—Je n'éprouve aucun éloignement pour le mariage, répondit l'artiste, qui était devenu très rouge, et bien certainement je me marierai un jour.

—Eh bien, Paul, je vais probablement t'étonner beaucoup en te disant que je me suis mise à la recherche d'une jeune fille pouvant te convenir.

—En vérité! fit le jeune homme, regardant sa mère tout ahuri.

—Oh! sois tranquille, continua-t-elle d'un ton animé, je serai difficile pour toi; je veux que celle à qui tu donneras ton nom et qui, un jour, sera fière de tes succès et partagera ta gloire, soit jeune, jolie, distinguée, honnête, sage et riche.

—C'est très bien, mère, en ce qui concerne les qualités que doit avoir la jeune fille que, déjà, vous avez cru devoir chercher pour moi; quant à la fortune, à la dot, si vous voulez, je n'y tiens nullement.

—Pourtant, Paul....

—J'aime le travail, ma mère, et j'ai le droit de compter sur mon talent

—Sans doute. Mais, tu ne l'ignores pas, la fortune est un levier puissant.

—Je ne saurais m'en servir, j'ai mes crayons, mes pinceaux, mes couleurs et ma force, ma mère; ma vraie force est dans l'amour de mon art.

—Est-ce donc une raison pour que tu dédaignes et repousses la fortune si elle vient à toi? Aurais-tu de la répugnance à épouser une jeune fille riche, parce que tu n'es pas encore un grand artiste, gagnant beaucoup d'argent? Mais tu n'es pas pauvre, Paul, et tu peux avoir certaines prétentions; je ne sais pas ce que ton père pourra faire pour toi lors de ton mariage; mais moi, je puis te donner dès demain cent mille, deux cent mille francs.

—Je vous remercie, ma mère, je vous remercie de tout mon cœur, répond Paul très ému, mais je n'aurai jamais besoin de tant d'argent. Pour mon mariage, quelques milliers de francs me suffiront et mon père me les donnera.

Chez Léonie, qui avait son idée fixe, le naturel reprenait le dessus et la marchande à la toilette reparaissait. Elle resta un instant silencieuse, ayant l'air mécontent.

—Ainsi, hasarda-t-elle encore, si je te présentais une belle jeune fille....

—Ma mère, je vous en prie, interrompit vivement le jeune homme, ne vous donnez pas cette peine qui, d'ailleurs, serait inutile. Je n'admets pas que des calculs d'intérêt puissent se mêler aux choses du cœur; le mariage ne saurait être pour moi une affaire; je ne vois en lui que l'union de deux cœurs, de deux âmes; il doit être avant tout un engagement contracté par un amour réciproque.

—Paul, qui te dit que ce lien d'amour ne s'établirait pas entre toi et la jeune fille dont je te parle?

Le jeune homme eut un doux sourire et, secouant la tête:

—Puisqu'il faut vous le dire, ma mère, fit-il, apprenez que celle qui sera ma femme est déjà choisie

Léonie eut un geste de désappointement.

—Par ton père? interrogea t elle.

—Non, par mon cœur.

—Ton père connait cette...... personne?

—Pas encore; j'attends le moment de lui en parler.

—Ah! fit Léonie, qui voyait ses plans détruits, l'anéantissement de ses espérances.

Cependant elle sut dissimuler son dépit.

—Ma mère, reprit Paul, je ne puis être heureux tant que mon père et vous vivrez éloignés l'un de l'autre; je ne veux pas me marier sans vous avoir tous deux auprès de moi; mon bonheur est inséparable de votre réconciliation; aussi vais-je me mettre avec ardeur à la tâche que je me suis imposée.

Le jour baissait, le temps s'était rapidement écoulé. Paul se leva pour prendre congé.

—Déjà! fit tristement Léonie.

—Oui, il faut nous quitter, mais nous nous reverrons.

—Bientôt, Paul?

—Oui, ma mère, bientôt; n'aurai-je pas à venir vous rendre compte de ce que j'aurai fait.

Elle hocha la tête, en même temps qu'un sourire amer crispait ses lèvres.

Elle prit son fils dans ses bras et le pressa longuement contre son cœur

Le jeune homme se retira.

Restée seule, la mère se laissa tomber sur le canapé et se mit à réfléchir.

Elle était heureuse d'avoir reconquis son fils, et cependant une préoccupation pénible gâtait sa joie. Elle le sentait, elle n'avait rien à attendre de bon de l'explication que Paul aurait avec son père.

Oh! ce père, ce mari, cet homme impitoyable, terrible comme la justice de Dieu!

Chez cette nature très complexe, étrange, en laquelle le bien et le mal se confondaient, la tendresse qu'elle avait pour son fils n'excluait pas l'idée des représailles contre son mari.

Certes, elle désirait le bonheur de Paul, mais elle aurait voulu qu'il ne pût être heureux que par elle. Et elle l'avait trouvé rebelle à son influence.

Dans sa pensée, le sculpteur sur bois ne pouvait assurer à son fils qu'une modeste aisance, quand elle pouvait, elle, donner à Paul une immense fortune en lui faisant épouser la fille du marquis de Mimosa. Eh bien, non, Paul ne voulait pas de ce mariage que des comtes, des marquis, des princes même lui auraient envié; il dédaignait la richesse qu'elle avait fait miroiter à ses yeux, il avait refusé de voir la riche héritière.

Et cela parce qu'il en aimait une autre. Qui était-elle cette autre? Une fille pauvre, sans doute.

Elle la détestait cette jeune fille que son fils aimait, comme, du reste, elle détestait tout ce qui lui faisait obstacle, se mettait en travers de ses projets.

Mais elle était tenace dans ses idées et ne se sentait nullement disposée à y renoncer.

Rien n'était fait encore; Paul pouvait s'être trompé sur la nature de ses sentiments; ce qu'il prenait pour de l'amour n'était probablement qu'un caprice, comme en ont tous les jeunes gens. Que d'autres avant lui, dans une heure d'oubli ou d'enthousiasme, s'étaient liés par des promesses, des serments qui avaient été oubliés le lendemain!

Non, rien n'était fait encore, rien n'était désespéré.

Cette liaison ne lui portait pas seulement ombrage, elle détruisait des projets qu'elle s'était plue à caresser; pourquoi ne se romprait-elle pas, surtout si une influence habile aidait à la rupture?

Elle comptait un peu sur le temps. Mais beaucoup sur elle-même pour guérir Paul de son amour, qu'elle voulait absolument considérer comme un caprice.

—Patience, se dit-elle, je saurai bien l'empêcher de faire une pareille sottise.

Une heure auparavant, Léonie s'abandonnait aux effusions de la tendresse maternelle, sans qu'il s'y mêlât aucun alliage impur; à présent, déjà, les pensées mauvaises revenaient, la reprenaient.

Son fils, son bon génie n'était plus là; elle se remettait à songer aux combinaisons ténébreuses qu'il lui faudrait employer pour que Paul, à son insu, se trouvât en présence de la riche héritière sur laquelle elle voulait mettre la main.

Oh! ce n'était pas pour elle qu'elle allait se mettre à l'œuvre, c'était pour son fils, tout pour son fils maintenant. Elle voulait faire plus que le sculpteur sur bois ne pouvait faire et elle se sentait excitée par un sentiment de jalousie contre son mari.

La malheureuse ne pensait pas que si Paul arrivait à découvrir ses manœuvres, il n'y verrait point un excès d'amour maternel, mais une chose honteuse, odieuse, qu'il ne pourrait pardonner à sa mère.

VI

LE PÈRE.

Le sculpteur sur bois quittait rarement son atelier. Il conseillait des distractions à son fils, mais ne s'en permettait aucune. Depuis que sa femme avait broyé son cœur, brisé sa vie, il n'avait plus connu aucun plaisir; il s'en était tenu aux joies intimes de son cœur, qu'il avait toujours trouvées dans les douces satisfactions que Paul lui donnait.

Ses sorties, peu fréquentes, consistaient à faire une visite à Mme Villarceau, et, depuis que Paul était revenu d'Italie, à aller passer une heure de temps à autre dans l'atelier du jeune artiste.

Il se plaisait à voir travailler son cher Paul, à examiner les ébauches, et il lui arrivait même de donner quelques conseils toujours écoutés avec déférence.

En réalité, en dehors de son fils, Lebrun n'aimait que son art; il le pratiquait avec une véritable passion et était ainsi arrivé à une supériorité que constataient de nombreuses médailles dans les expositions.

Lorsque Paul rentra, après son entretien avec sa mère, les ouvriers sculpteurs sur bois venaient de partir, la journée étant finie. Lebrun était seul, occupé à donner les derniers coups de ciseau à un bas-relief, destiné à une chaire à prêcher, et qui représentait l'arrestation de Jésus de Nazareth dans le jardin des Oliviers.

Les personnages se détachaient avec un rare bonheur d'expression et d'attitude; l'ensemble était d'un effet saisissant.

La nuit tombait. Le sculpteur cessa de travailler. Il jeta sur les détails du bas-relief, le coup d'œil d'un juge difficile à satisfaire et parut content de son œuvre.

—Paul tarde bien à rentrer, murmura-t-il; où donc avait il à faire des visites?

Il s'assit sur un escabeau et se mit à réfléchir.

—Paul n'est plus le même, se disait-il, Paul a quelque chose; il est toujours aussi affectueux, mais je ne suis plus son confident comme autrefois; il se concentre en lui-même, il me cache ses pensées.

Oh! cette femme, cette femme! L'aurait il revue? Oui, peut être.

A cette idée, Lebrun eut comme un frisson et un sombre éclair s'alluma dans son regard.

Lorsque quelques mois auparavant il avait confié ses craintes à Mme Villarceau, il ne prévoyait pas qu'elles se réaliseraient si tôt.

Pourquoi donc était-elle revenue à Paris, l'épouse coupable qu'il avait bannie de son cœur comme de sa présence et pour laquelle il n'éprouvait que du mépris? Et pourquoi donc la fatalité avait-elle conduit Paul à Bougival pour y rencontrer sa mère, qu'il avait depuis longtemps oubliée?

Lebrun sentait que, déjà, Léonie était entre son fils et lui. Mais que voulait-elle et que ferait-elle? Lui reprendre Paul? Oh! non, non, son fils l'aimait, c'était impossible. Et cependant il avait des craintes.

Il connaissait le caractère astucieux de Léonie, la ténacité de ses résolutions, et il avait le pressentiment d'une lutte de laquelle, vainqueur ou vaincu, il sortirait meurtri. Mais n'était-elle pas déjà engagée, cette lutte? Tout semblait l'en avertir. Et il s'étonnait que Paul n'eût pas encore provoqué une explication.

Il était depuis quelque temps absorbé dans ses sombres pensées, lorsque Paul entra dans l'atelier.

—Ah! te voilà, fit Lebrun, en se dressant debout.

—Un peu en retard, peut-être?

—Non, puisque sept heures viennent seulement de sonner.

Le père enveloppa son fils d'un regard scrutateur et sourit.

La physionomie du jeune homme était grave, mais son regard était franc et n'avait plus cette expression inquiète, hésitante, que le sculpteur avait remarquée le matin. Il se sentit rassuré. Tourmenté par ses craintes, il s'était trompé, sans doute.

—Eh bien, Paul, dit il presque gaiement, le couvert doit être mis, montons dîner.

Avant d'avoir avec son père une explication qui s'imposait, Paul avait besoin de réfléchir et il avait remis au lendemain le grave et très sérieux entretien.

Le repas du soir fut un peu plus animé que celui du matin, le père et le fils se sentant moins gênés. Lebrun parla de son bas-relief, dont il était enchanté, des autres sculptures qu'il avait à faire, et Paul de ses tableaux pour l'Exposition. Il donna à son père des nouvelles de Mme Villarceau et de Mme Delteil qu'il avait vues, mais ne dit point qu'il n'était resté que quelques instants avec ces dames.

—Paul, que feras tu demain? demanda le sculpteur, comme le jeune homme se disposait à gagner sa chambre.

—Demain, mon père, je me lèverai de bonne heure et irai à mon atelier.

—Tu déjeuneras ici?

—Oui, mon père.

—Bien.

Ils se séparèrent.

Comme il l'avait annoncé, Paul, le lendemain, alla travailler jusqu'à onze heures et rentra un peu avant midi.

On déjeuna paisiblement. Mais Lebrun n'avait pas cessé d'observer son fils à la dérobée.

Quand, après avoir servi le café, la servante se fut retirée, Paul dit à son père, d'une voix qui trahissait son émotion:

—Mon père, j'ai quelque chose à vous dire, voulez-vous que nous causions?

Le front du sculpteur s'assombrit subitement.

—Pourquoi ce préambule? répondit-il, en interrogeant anxieusement la physionomie du jeune homme; ne sais-tu pas que tu as en ton père le meilleur des amis? Est-ce que je ne t'ai pas habitué à me parler hardiment, avec confiance?

—Ce que j'ai à vous dire, mon père, est extrêmement sérieux.

—Je le vois à ton émotion, à ton embarras, et je devine peut-être de quoi il s'agit; allons, parle, je t'écoute.

—Mon père vous m'avez dit autrefois que ma mère était morte.

Lebrun avait deviné, en effet, que Paul allait lui parler de sa mère; malgré cela il tressaillit.

—Elle était morte pour toi et pour moi, répondit-il sourdement.

—A cette époque, mon père, mais aujourd'hui?

—Rien n'est changé, la situation est la même.

—Pas tout à fait, mon père.

—Que veux-tu dire? Explique-toi.

—Autrefois, j'étais un enfant, maintenant je suis un homme; autrefois, j'ai pu croire que ma mère était morte, maintenant je ne le crois plus.

—Et cela depuis cette maudite aventure de Bougival!

—Bien longtemps avant, mon père, j'avais réfléchi et pensé à bien des choses; avant mon départ pour l'Italie, avant même ma sortie du lycée, j'étais convaincu que vous ne m'aviez pas dit la vérité au sujet de ma mère. Je ne vous ai pas interrogé alors pour ne pas vous affliger, car je sentais bien que vous aviez au cœur une douleur profonde; et puis, je savais que vous refuseriez de me répondre. D'ailleurs, n'entendant plus parler de ma mère et ne sachant rien d'elle, je pouvais croire que, réellement, elle n'existait plus.

—Paul, pour ta tranquillité et la mienne, voilà ce que tu devrais croire encore; mais la fatalité en a autrement décidé.... Ah! nous étions si heureux! Et après tant d'années il a fallu qu'elle revienne, la malheureuse! Dieu, dans sa colère, ne frappe-t-il donc que les innocents et ceux qui sont bons?

—Oh! mon père!

Lebrun était très pâle et ses prunelles sombres avaient des lueurs étranges.

—Va, reprit-il, depuis ce jour où tu as failli périr dans la Seine, j'ai à peu près deviné toutes tes pensées; je savais que la mystérieuse inconnue était l'objet de tes préoccupations, la cause de tes tristesses. Ah! je ne m'inquiétais pas sans raison, je sentais bien que cette femme menaçait la paix de notre maison.

—Mais, mon père, pourquoi voyez-vous les choses ainsi, sous un faux aspect?

—Paul, tu ne connais pas cette femme!

—Ma mère, mon père, dit doucement le jeune homme

—Hélas! oui, c'est ta mère! prononça Lebrun d'une voix creuse, en essuyant la sueur qui mouillait son front; je la connais, elle fera tout au monde pour t'attirer à elle, t'éloigner de moi, t'enlever à mon affection.

—Jamais cela n'arrivera, mon père, jamais votre fils ne cessera de vous aimer, de vous respecter!

—Oh! oui, n'est-ce pas, Paul? Si tu savais.... Mais si, tu sais que tu es tout pour moi, que tu es ma vie! Ta mère ne t'aime pas......

—Ne dites pas cela! s'écria le jeune homme.

—Elle ne t'aime pas, te dis-je, mais je t'aime, moi, comme jamais peut-être un père n'a aimé son fils! Quand le malheur s'est abattu sur moi, me frappant brusquement, brutalement, comme un coup de foudre, je pouvais être tué; mais tu étais là, tu me restais; je sortis de mon écrasement et compris que je n'avais pas le droit de mourir, que pour toi je devais vivre. Je mis en moi une nouvelle espérance, celle de ton avenir; je repris goût au travail, je travaillai pour toi, pour toi seul, entends le bien, Paul, et je reportai sur ta jeune tête toute la tendresse et tout l'amour qu'il y avait dans mon cœur.

—Cher et excellent père! dit le jeune homme très ému.

—Mais cela, Paul, tu le sais, reprit le sculpteur, oui, tu sais que je ne vis que pour toi et par toi. Et l'on voudrait te reprendre à ton père!

—Encore une fois, mon père, rassurez-vous; rien de ce que vous craignez ne peut arriver.

—Paul, répliqua Lebrun avec une sorte d'emportement, je n'ai rien de plus cher au monde que ton affection, j'en suis jaloux! Mais tu n'as pas le cœur d'un ingrat; je me tranquillise, étant sûr de toi. D'ailleurs, je te le répète, ta mère ne t'aime pas!

—Mon père, répondit Paul d'un ton pénétré, une mère aime toujours son enfant.

—Elle ne l'a guère prouvé autrefois, grommela le sculpteur en haussant les épaules.

—Je vous en prie, mon père, laissons le passé.

—Soit, car ce n'est jamais sans colère et sans amertume que j'y reporte ma pensée. Est-ce parce qu'elle a promis et donné cinq cents francs aux hommes qui vous ont retirés de l'eau, toi et Lucien, que tu crois à l'affection, à la tendresse de ta mère? Est-ce parce qu'elle s'est introduite dans la chambre où l'on t'avait couché et qu'elle t'a donné des soins pendant quelques heures?

—N'est-ce pas déjà quelque chose, mon père?

—N'importe quelle autre femme aurait fait cela. On s'apitoye aisément sur le sort de deux jeunes gens qui vont périr et qui sont presque miraculeusement arrachés à la mort.

—Si ma mère n'avait fait que cela, dit Paul gravement, je n'aurais pas eu toutes les pensées qui me sont venues à l'esprit et je pourrais croire encore qu'elle est morte.

—Mais qu'a-t-elle donc fait? demanda le sculpteur avec anxiété.

—A un moment, pensant que je dormais profondément, quand je n'étais qu'assoupi, elle se pencha sur mon lit et couvrit mon front de ses baisers maternels.

Lebrun eut comme un geste de colère.

—Elle a osé! murmura-t-il.

—Une mère a toujours le droit d'embrasser son fils, mon père.

Lebrun resta silencieux et baissa la tête.

—J'ouvris les yeux, continua Paul, et dans cette garde malade, dont je sentais encore la chaleur des baisers, je reconnus à son vêtement, à son chapeau particulièrement, une femme que j'avais vue dans la soirée au bal des Canotiers, en compagnie d'autres femmes et de cet individu qui me chercha querelle pour avoir le prétexte de me jeter lâchement dans la Seine.

A celle qui venait de m'embrasser, je lançais un regard qui n'avait certainement rien de reconnaissant, et je crois même l'avoir repoussée avec une sorte de dégoût.

Elle sortit de la chambre, chassée par mon regard, et—c'est la servante de l'hôtel qui me l'a rapporté—elle se mit à pleurer à chaudes larmes, à sangloter.

Cela n'était-il pas suffisant déjà pour éveiller en moi, plus ardente que jamais, la pensée de ma mère?

Vous arrivâtes à Bougival, mon père, et votre femme s'enfuit aussitôt, évidemment dans la crainte de se trouver en votre présence.

Et puis il y eut les réponses que la servante fit à vos questions et les regards étonnés et mystérieux que vous échangeâtes avec M. Delteil.

Tout cela me revint à la mémoire au bout de quelques jours et j'acquis la certitude que ma mère existait, que la femme inconnue de Bougival était ma mère.

—C'était fatal, dit le sculpteur sur bois, en passant à plusieurs reprises la main sur son front brûlant.

Puis, d'un ton brusque:

—Elle est allée te trouver à ton atelier?

—Non, mon père.

—Elle t'a écrit?

—Pas davantage.

—Ah!

Et Lebrun se dit tout bas:

—Il lui reste donc encore un peu de pudeur.

Il reprit à haute voix:

—Alors, Paul, tu ne sais pas où elle demeure et sous quel nom elle se cache à Paris?

—Pardon, mon père, je sais qu'elle demeure rue Lafayette où elle est connue sous le nom de Mme Prudence. Saviez-vous cela, mon père?

—Non. Bien que j'eusse deviné qui était la femme aux cinq cent francs et appris ainsi que ta mère était revenue à Paris, je n'avais pas à savoir ce qu'elle y faisait. Mais toi, Paul, comment sais-tu.... Tu l'as donc cherchée?

—Non, mon père, mais je l'ai fait chercher, ce qui revient au même.

—Par qui?

—Par mon ami Albert Picot, qui connait quelques-unes des habituées du bal de Bougival.

—Qu'allait-elle faire dans cet établissement, la malheureuse?

—Toucher de l'argent qui lui était dû.

Lebrun, étonné, arrêta sur son fils un regard interrogateur.

—Ma mère, continua Paul, est établie rue Lafayette, elle y vend des objets d'art, de curiosité et joint à ce commerce celui de marchande à la toilette.

La physionomie du sculpteur prit une expression singulière.

—Ah! c'est ainsi qu'elle devait finir! s'exclama-t-il.

—Permettez, mon père, ma mère travaille, riposta vivement le jeune homme; aucun métier avouable ne déshonore celui qui le fait.

—Enfin, tu es allé la voir.

—Oui, mon père.

—Quand?

—Hier, dans l'après-midi. C'est hier matin seulement que j'ai appris où elle demeurait.

La pâleur de Lebrun s'accentua. Il avait bien pensé que Paul avait revu sa mère; cependant, en le lui disant, le jeune homme lui avait porté au cœur un coup douloureux.

Le sculpteur sur bois comprenait assez que Léonie n'eût pas eu l'audace d'écrire à son fils et moins encore de se présenter à son atelier; mais il ne croyait pas qu'elle eût voulu se tenir cachée. Il cherchait, au contraire, à se persuader que tout en ayant l'air de se dérober, elle avait adroitement fourni au jeune homme le moyen de la trouver.

C'était précisément l'adresse féline de sa femme qui épouvantait Lebrun. Quelle influence ne pourrait-elle pas exercer sur un caractère franc et loyal comme celui de Paul! Elle était toujours à craindre, cette femme rompue à toutes les ruses, familière à toutes les roueries, habituée à prendre tous les masques.

Il y avait eu un assez long silence.

Ce fut le sculpteur qui reprit la parole:

—Ainsi, dit-il amèrement, tu es allé voir ta mère, sans me prévenir, en te cachant, comme si tu commettais une mauvaise action.

Paul devint très rouge.

—Je ne voulais vous parler d'elle qu'après l'avoir vue, répondit-il.

—Elle n'a pas été surprise de ta visite?

—Elle a été très surprise, au contraire.

—Tu es resté longtemps avec elle?

—Plus d'une heure.

—Ah! Comment t'a-t-elle reçu?

—Avec la plus grande joie, elle m'a témoigné la plus vive tendresse.

Lebrun hocha soucieusement la tête.

—Elle m'aime, mon père, croyez-le, elle m'aime! s'écria Paul.

—Je n'en sais rien; mais puisque tu le crois, c'est bien. Après tout, elle peut être sincère. On a vu l'amour maternel surnager après le naufrage de tous les autres bons sentiments. Il faut bien qu'elle aime quelqu'un ou quelque chose. Est-ce que les bêtes fauves n'ont pas de la tendresse pour leurs petits?

—Oh! mon père, vous êtes bien cruel.

—Je te fais de la peine, mon cher enfant; ah! ne sois pas étonné s'il y a de la colère dans mes paroles; elle m'a tant fait souffrir!

—Elle le sait, mon père, et elle en a le repentir. Il n'est pas sorti de sa bouche une parole dont vous pourriez être blessé.

—Elle n'avait rien à te dire de moi.

—Elle reconnait ses torts envers vous, elle s'avoue coupable.

—T'aurait elle dit pourquoi je l'ai chassée de ma maison?

—Est-ce qu'elle pouvait me le dire? D'ailleurs, mon père, je ne désire ni ne veux le savoir; ce n'est pas à moi d'être le juge de ma mère; je ne veux me souvenir que d'une chose, c'est qu'elle est ma mère.

—Oui tu es son fils; elle n'aurait jamais dû l'oublier.

—Elle en est malheureuse aujourd'hui; mais les droits d'une mère sur son enfant existent toujours, et je ne veux pas lui reprocher de m'avoir abandonné ou de vous avoir donné le droit de me séparer d'elle. D'ailleurs, ai-je donc tant à me plaindre? Si j'ai été privé de la tendresse de ma mère, j'ai eu la vôtre, et elle a été si grande, si pleine de dévouement qu'elle a pu me suffire.

Vous n'avez vécu que pour moi, mon père; si je suis quelque chose, c'est à vous que je le dois comme je vous dois tout ce qu'il y a de bon en moi. Ah! ne craignez pas que ma mère puisse jamais vous enlever une parcelle de mon affection; mais laissez-moi donner dans mon cœur une place à celle que j'ai été si longtemps sans connaître.

—Pauvre cher enfant, répondit Lebrun d'une voix vibrante d'émotion, j'aime à t'entendre parler ainsi, ces sentiments te font honneur et j'en éprouve une légitime fierté. Mais, vois tu, les natures loyales et généreuses sont souvent exposées à de cruels mécomptes; j'en ai fait moi-même la douloureuse expérience. Paul, fais attention, tiens-toi sur tes gardes!

—Soyez sans crainte, mon père, je ne suis plus enfant.

—Je ne peux pas t'empêcher de revoir Mme Prudence, je ne peux pas t'empêcher de l'aimer; c'est ta mère; mais, je te le répète, prends garde!

—Un fils n'a rien à redouter d'une mère qui l'aime.

—Peut-être, Paul, peut-être.

—Oh! mon père, vous si généreux!

—Je l'ai été trop.

—Ah! je ne vous reconnais plus!

—As-tu encore quelque chose à me dire?

—Oui, mon père.

—Alors, parle.

—Mon père, une chose manque à mon bonheur.

—Depuis hier?

—Oui.

—De quoi s'agit-il?

—C'est d'une grande importance pour mon avenir.

—Mais tu ne me dis pas....

—Je me suis fait une promesse à moi-même.

—Quelle promesse?

—Vous et ma mère vivez séparés et je suis entre vous, mon père; voyez ce que je dois faire; mon devoir n'est-il pas de vous rapprocher?

Le père fit un bond sur son siège et son regard s'éclaira de lueurs fauves.

—En vérité! s'écria-t-il d'une voix rauque, et c'est toi.... c'est Mme Prudence qui t'a mis dans la tête cette merveilleuse idée?

—Vous vous trompez, mon père, répliqua Paul tristement; loin de me conseiller, de me suggérer cette idée, que vous appelez ironiquement merveilleuse, elle a fait tout ce qui dépendait d'elle pour m'en détourner. Vous vous laisserez toucher mon père, vous ne refuserez pas à votre fils cette satisfaction, cette joie de mettre la main de sa mère dans la vôtre.

Le sculpteur eut comme un mouvement d'effroi:

—Mon père, poursuivit le fils, c'est à votre cœur, c'est à vos sentiments généreux que je m'adresse. Je n'ai pas à examiner si vous avez été trop sévère. Mais elle est ma mère, elle est ma mère, et je me demande si le châtiment n'a pas assez duré. Après tant d'années, il est impossible que votre ressentiment ne soit pas apaisé.

Mon père, si vous saviez comme je serais heureux de me voir ici, à cette table, entre vous deux, de pouvoir vous parler en même temps, à l'un et à l'autre, de mes joies et de mes espérances. Oh! ne repoussez pas ma prière, faites cela pour votre fils.

VII

DANGER DE LA COLÈRE.

Des flots de sang étaient montés à la tête du sculpteur et battaient violemment ses tempes.

Il se leva brusquement et se mit à marcher dans la pièce d'un pas lourd, saccadé, fiévreux.

Sa poitrine était haletante, il avait les traits affreusement contractés et son regard, chargé de sombres éclairs, avait pris une expression farouche.

Il s'arrêta et se plaçant en face de son fils, qui s'était levé aussi:

—J'ai bien entendu, dit-il d'une voix étranglée, tu me demandes d'oublier, de pardonner?

—Oui, mon père.

—Mais si tu savais....

—Je ne veux rien savoir; c'est ma mère! D'ailleurs, mon père, quand ils ont le repentir, les plus grands coupables ont droit au pardon.

—Je ne pardonne pas!

—Vous êtes implacable.

—Oui.

—Plus terrible que Dieu lui-même.

—Oui.

—De grâce, mon père, calmez-vous! dit Paul, que l'agitation fébrile du vieillard inquiétait.

—Je ne te défends pas de voir cette femme, je te permets de l'aimer.... C'est ta mère, c'est ta mère! ajouta-t-il d'une voix sombre.

—Votre fils serait si heureux!

—N'insiste pas! Mettre ma main dans la sienne! me retrouver avec elle sous le même toit! Jamais, Paul, jamais!

—Oh! ne dites pas jamais, mon père; votre colère est légitime, et à vos paroles je comprends que vous avez horriblement souffert; mais ne m'enlevez pas l'espoir de vous attendrir, de vous fléchir.

—Ni oubli, ni pardon, Paul; il est des choses qu'un homme comme moi ne peut pardonner.... La plaie qu'elle m'a fait au cœur et à l'âme est toujours saignante.

—Mais si elle a le repentir et si elle vient à vos genoux implorer son pardon?

—Je ne veux pas la voir! s'écria Lebrun avec fureur; qu'elle ne paraisse jamais devant mes yeux, car je ne sais pas de quoi je serais capable!

Le jeune homme laissa échapper une plainte et, découragé, baissa la tête.

—Quoi donc, continua le père avec l'accent d'une ironie amère, quand l'âge force à renoncer aux folles aventures, aux plaisirs coupables dont on s'est repu jusqu'à la satiété; quand on s'est couvert de toutes les fanges, de toutes les hontes; quoi donc, il suffirait de dire: "J'ai le regret de mon passé, je veux quitter les sentiers du vice, reprendre mes droits aux joies de la vie honnête que j'ai autrefois dédaignées, au bonheur de la famille dont je n'ai pas voulu, que j'ai méprisé!" En vérité, ce serait trop commode. Arrière, arrière! Ne réclamez pas ce qui n'appartient qu'à ceux-là seuls qui ont accompli tous leurs devoirs et n'ont jamais failli.... Vous, si vous avez vraiment le repentir, allez chercher l'expiation de vos fautes au fond d'un cloître austère ou dans l'immense solitude du désert! Quand on a sur le front le stigmate de la honte, on se dérobe aux yeux de ceux qui, vous montrant au doigt, peuvent vous forcer à courber la tête; on ne cherche pas la lumière du soleil, on reste dans l'ombre.

Aussi longtemps qu'il l'avait pu, par égard pour son fils, Lebrun était resté calme et s'était modéré; mais la fureur qui grondait en lui, aux cruels souvenirs du passé, l'entraînait malgré lui.

Il voyait la pâleur de Paul et l'expression douloureuse de ses yeux noyés de larmes!

Ce fut Léonie, ce fut sa femme qu'il rendit responsable du chagrin qu'il causait à son fils; c'était elle qui devait porter tout le poids de sa colère.

Il s'était arrêté pour prendre haleine. Il reprit:

—Oh! cette femme, cette femme! Mais il n'existe pas de plus dangereuse sirène; dès son plus jeune âge elle apprit le mensonge, la dissimulation, l'hypocrisie et s'est habituée à tromper.

Paul essaya de l'interrompre.

—Laisse moi parler! lui dit il d'une voix éclatante.

Et sans comprendre qu'il est des choses qu'un fils ne doit pas entendre dire de sa mère, il continua:

—Elle a débuté dans la vie par trahir l'amie qui avait mis en elle toute sa confiance; elle a récompensé son bienfaiteur, l'homme généreux et bon à qui elle devait tout, par la plus noire ingratitude. Je me suis laissé prendre aux séductions de sa beauté fatale et de son langage, à la douceur de ses regards hypocrites; je l'ai aimée avec toute la puissance de mon âme, avec toute la passion de mon âge... J'étais l'esclave de ses désirs, rien ne me coûtait pour satisfaire ses caprices; excepté mon honneur, je lui aurais tout sacrifié.

J'étais aveugle, je n'ai ouvert les yeux que lorsque j'eus la preuve évidente de son infamie, lorsque je fus écrasé sous le poids de ma honte et de la sienne... Ah! mon honneur, qui m'était plus cher que la vie, et que je tenais tant à te conserver intact, elle en avait fait une litière, elle l'avait foulé aux pieds!

Alors je l'ai chassée, tu entends, Paul? je l'ai chassée!

Le jeune homme fit entendre une plainte. Il était accablé.

—C'est ma mère! gémit-il.

Le sculpteur n'entendit pas et poursuivit:

—Qu'a-t-elle fait pendant les années qu'elle a passées loin de la France? Je ne le sais pas, je ne veux pas le savoir, Lancée dans le tourbillon de tous les plaisirs mondains, aimant le luxe, avide de jouissances, elle n'a pu que continuer son existence aventureuse et désordonnée.

Crois tu, Paul, qu'elle pensait à toi, alors? Ah! elle n'y songeait guère, à ce fils auquel, aujourd'hui, elle veut prodiguer ses caresses? C'est quand elle n'a plus sa jeunesse et sa beauté, c'est au seuil de la vieillesse qu'elle s'est souvenue qu'elle était mère!

Il s'abandonnait à l'exaltation de sa fureur sans s'apercevoir que chacune de ses paroles pénétrait dans le cœur de son fils comme la lame d'un poignard.

—Je vous en conjure, mon père, dit encore le jeune homme d'une voix suppliante, songez qu'elle est ma mère!

Mais le père, étourdi, grisé par sa parole, était comme fou.

Avec plus de violence encore, il allait continuer lorsque, tout à coup, sa langue s'embarrassa et les sons ne purent sortir de la gorge. Le sang avait empourpré le visage et injecté les yeux.

—Ah! j'étouffe! balbutia-t-il dans une espèce de râle, de l'air, de l'air!

En même temps, nerveusement, il avait arraché sa cravate et déchiré le col de sa chemise.

Paul bondit vers la fenêtre, qu'il ouvrit; puis il s'élança vers son père, qui chancelait, battant l'air de ses mains, et n'eut que le temps de le recevoir dans ses bras.

—Au secours! au secours! appela-t-il.

La servante accourut.

—Vite, vite, du vinaigre.

Le vinaigre était là, dans le buffet.

On en humecta les tempes et le front du sculpteur, on lui fit respirer des sels sans pouvoir le faire revenir de son évanouissement.

Paul était dans un état impossible à décrire. Il croyait son père mort et s'accusait de l'avoir tué.

—Mais non, monsieur Paul, rassurez-vous, ce ne sera rien, vous verrez, disait la femme.

Par exemple, il faut vite courir au médecin; mais avant, comme M. Lebrun ne peut pas rester comme ça dans vos bras, nous allons le porter sur le lit.

Ce fut fait.

Alors la servante descendit rapidement l'escalier et chargea le concierge d'aller en toute hâte chercher un médecin.

Néanmoins, Paul crut devoir envoyer une dépêche au docteur Delteil:

"Père malade, venez vite.
"PAUL."

Le médecin du voisinage ne tarda pas à venir. Il employa les remèdes en usage pour les attaques de ce genre; mais les effets furent longs à se produire et le sculpteur sur bois n'avait pas encore repris connaissance quand arriva le docteur Delteil.

Celui-ci connaissait le tempérament du vieillard; sans blâmer le traitement suivi par son confrère, il en adopta un plus efficace.

Lebrun revint peu à peu à lui, et après avoir promené dans la chambre ses regards sans clarté et prononcé quelques paroles indistinctes, il tomba dans une somnolence ou plutôt un état de torpeur dont le docteur ne crut pas devoir le faire sortir.

Lebrun n'avait certainement pas reconnu M. Delteil, ni vu son fils debout près du lit, tenant son mouchoir sur son visage pour étouffer ses sanglots.

A continuer.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Michael Donnelly.

No 44,539—Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Contenu de la résidence No 516 Sud Remparts.

PAR DANZIGER & STERN. D. Danziger, encanteur.—Bureau No 341 rue Carondelet—MARDI, 15 janvier 1895, à 11 h. . M., à la résidence, vieux numéro 516 rue Sud Remparts, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 3 janvier 1895 dans l'affaire ci dessus, il sera vendu à l'encan—

Tout le contenu de la résidence ci-dessus sans limite

Conditions—Comptant.

N. B.—Maison à louer.

6 janv—6 8 12 14 15

VENTES PAR LE SHERIF,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Bois de Construction, Parquet et le droit d'occupation des lieux.

Première Barque Nationale de Chicago versus la Compagnie Américaine de Tonnellerie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 44,113.—En vertu d'un ordre de vente en date du 19 décembre 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 18 janvier 1895, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un lot de vieux bois de construction, de pièces de bois de charpente (poutres), parquet, etc., sur les lieux ci-dessous décrits, d'après la liste enregistrée.

2° Le droit d'occupation des lieux connus comme (anciens) Nos 948 et 950 rue de la Nouvelle-Levée, et aussi les lieux (anciens) Nos 231 et 233 rue Water, et du lot vacant touchant aux lieux (anciens) No 231 rue Water de la date de la vente au 30 septembre 1895.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Pour les bois de construction, etc., comptant; et pour le droit d'occupation des lieux, cette criée en vente étant offerte pour la seconde et dernière fois à l'enchère, ce droit d'occupation sera vendu pour ce qu'il pourra rapporter; au plus haut et dernier enchérisseur, à douze mois de crédit. L'acquéreur au moment de cette vente devra payer comptant les frais et dépens s'élevant environ à $40, et donner caution pour la balance, avec bonne et solvable sécurité, portant 5 0/0 d'intérêt, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.

VICTOR MAUBERRET
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

7 janv—7 14 18

ETAT DE LA LOUISIANE.

Succession de John Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — Division D. — No 34,962.—Attendu que Calhoun Flowers, du comté de Hincks, Etat du Mississippi, dans sa capacité comme gardien ou tuteur, dûment nommé et qualifié, de la personne et des biens de son fils mineur David H. Flowers du comté de Hincks, Etat du Mississippi, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à qui de droit d'accuser les raisons pour lesquelles dans les trente (30) jours à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ou tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député-Greffier.

Nouvelle Orléans, 26 décembre 1894.

28 déc—30 f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 44,734—Division C—Raymond M. Catton vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire Raymond M. Catton, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq., notaire public, en son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, MARDI, 22me jour de janvier 1895, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1895.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

4 janv—4 11 18

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

BON PLACEMENT.

ACTIONS ET BONS,

Bijouterie et Argenterie.

Succession de Joseph Hernandez.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,841.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau. No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet—MERCREDI, 16 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, en date du 5 novembre 1894, dans l'affaire de la succession ci-dessus.

1° Cinquante actions de $100 chacune, certificat No 2,709 de la New Orleans & Carrollton Railroad Company.

2° Quarante-six actions, certificat No 531 du fonds capital de la Crescent Insurance Company of New Orleans.

3° Quarante actions du fonds capital de la New Orleans, Fort Jackson and Grand Isle Railroad Company de $50 chacune, certificat No 1.

4° Cinquante actions du fonds capital de la New Orleans Swamp Land Reclamation Company, certificat Nos 28 et 110, de $10 chacun.

5° Vingt actions du fonds capital de la Southern Brick Tile & Construction Company of New Orleans, de $50 chacun, certificat No 1.

6° Une action du fonds capital de la New Orleans Stock Exchange, certificat No 56.

7. Un bon du Louisiana State Consol No 6,015, de $1,000—avec quarante-trois coupons y attachés.

Conditions—Comptant sur les lieux.

5 jan—5 6 12 à la vente

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Anthony Pflieger et Barbara Fielder, son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 44,525.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 (vieux numéro 155) rue Commune—LUNDI, 14 janvier 1895, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, rue Alexander, près St-Pierre, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 décembre 1894, pour le compte de la susdite succession:

Un cheval, la récolte maintenant cultivée, dans l'îlet de terre loué à bail par Anthony Pflieger de M. Birt, sur la rue Alexandre, entre St Pierre et Toulouse; charrette et harnais, vitrines de jardin, meubles de maison, un stove, ustensiles, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

3 janv—3 6 10 14

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Les jolies et productives

RÉSIDENCES DOUBLES,

Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2 rue Clouet,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli cottage en bois, bien bâti,** à deux corps de logis, couvert en ardoises, Nos 82 et 82 1/2 rue Clouet ayant quatre chambres, hangar, cuve, cour dans le fond et allées de chaque côté

2° **Le désirable cottage en bois,** à deux corps de logis, Nos 80 et 80 1/2 rue Clouet, ayant sept chambres en tout, deux caves, cour dans le fond et une allée de côté double. Les dits lots sur lesquels sont bâtis les dits cottages sont décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 251, borné par les rues Clouet, Montegut, Dauphine et Bourgogne, désignés par les lettres A et B sur un plan de voyer, annexé à un acte de l'inventaire dans cette affaire, fait par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot "A" commence à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 110 pieds et est composé du lot original No 5 et de 16 pieds 0 pouces et 4 lignes qui touche le lot original No 6, et le lot "B" touche au lot "A," sur le côté vers la rue Bourgogne et mesure 33 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composé de 8 pieds 5 pouces et 4 lignes du lot original No 6, et le tout du lot original No 7 ce touchant.

Dans un district très populeux, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés de choix seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à date

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le treizième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir:

Mme Chas M. Moore versus son mari.
No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Harold W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve valable de sa demande et la loi et l'évidence étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré ici le 9 juillet 1894 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Elizabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore, et contre le défendeur Charles M. Moore son époux, pour la somme de Onze Cent Sept 50/100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège, sous la Loi, sur toutes ses propriétés foncières et personnelles, décrétant une séparation de propriété et dissolvant la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que la plaignante soit et elle est par la présente autorisée de conduire des affaires en son propre nom et pour son propre compte et de faire et d'accomplir tout acte comme si elle était une femme seule; tous les frais doivent être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 novembre 1894.
Jugement signé le 19 novembre 1894.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingt-et-unième jour de novembre dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent-quatre-vingt-quatorze.

Signé: JAMES D. RANKIN,
[Sceau] Député Greffier.

22 nov—

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppl'ents. France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. I'trée, etc.

Dépositaires Généraux;

L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.

DEMANDEZ LA LISTE!

Conditions spéciales aux Marchands

ASSURANCES

Onzième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1893:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$562,133 53	
Sur risques de rivières	11,998 66	
Sur risques de mer	5,962 52	$580,094 71
A ajouter: Primes non acquises de 1892		154,936 89
Total des primes		$735,031 60
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		6,631 36
Total des recettes		$741,662 96
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$283 094 43	
Sur risques de rivières	1 943 47	
Sur risques maritimes	3,215 28	
	$288,253 18	
Moins montant réservé l'année passée (1892) pour pertes non-ajustées	43,910 48	
Total pertes payées pour 1893	$244,342 70	
Primes remboursées cancellations et commissions	185,272 57	
Réassurances	47,801 99	
Taxes et licences	12,155 89	
Dépenses générales, bureau local et agences, salaires loyer, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires, annonces, etc	57,290 89	
Total des débours		$546,863 54
Balance		$194,799 42
Fonds de réserve de 1892		14,264 90
		$209,064 32
Réservé pour risques non terminés de 1893	$138,016 96	
Réservé pour pertes non ajustées de 1893	44,833 30	
Réserve et fonds de surplus	26,214 06	
		$209,064 32

ACTIF

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en main—		
En banque	$72,640 73	
Au bureau	12 67	$72,653 40
$85,000 bons consolidés de la ville de la Nlle-Orléans, émission Grossman		86,700 00
$115,400 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, incluant les numéros tirés		192,424 80
$50,000 bons de la Louisiane 4 pour cent, nouveaux		48,000 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		10,220 00
25 actions de la N. O. Warehouse Company		525 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange		125 00
Une action French Opera House Association		100 00
Primes en cours de perception		92,911 12
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences		3,689 00
		$509,348 32

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve et de surplus	26,214 06
Réservé pour risques non expirés de 1893	138,016 96
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1893	44,833 30
Dividendes non payés	284
	$509,3..

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1894.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci dessus en représente correctement la situation.

(Signé): FRANK RODER.
FRED. G. ERNST,
JOSEPH SCHWARTZ,
THOS. J. WOODWARD,
Comité de finances.

Nlle-Orléans, Lne. 1er janvier 1894.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bâtisses en bois à deux étages bien situées et rémunératives Nos 274 et 276 rue Baronne.

W. T. Richards vs. E. S. Whitaker.—Procès No 42,723.

W. T. Richards vs. E. S. Whitaker.—Procès No 42,727.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre Camp et St-Charles, en cette ville, le JEUDI, 7 février 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Calliope, Dryades et Delord (maintenant Avenue Howard) les dits lots sont adjacents l'un à l'autre; le lot No "Deux" mesure dix-sept pieds, onze pouces de face à la rue Baronne sur cent quatre vingt-douze pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No Trois mesure dix-huit pieds de face à la rue Baronne sur cent quatre-vingt-douze pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, d'après une esquisse de W. T. Thompson, ex-sous-voyer, et enregistrée au bureau du greffier de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Saisi dans les affaires ci-dessus comme suit:

Lot No 2 et bâtisses saisis dans le dit procès No 42,723.

Et Lot No 3 et bâtisses saisis dans le dit procès No 42,727.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

4 janv—4 11 18 25—fév 1 7.

J. J. CLARKE VS GEO. STEWART.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 27,717.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MERCREDI, 6 février 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bank, Dorgenois, (maintenant Dolhonde) Broad et Palmyre, et désigné comme lot No 3, d'après un plan dressé par [illegible] F. N. Tourné, architecte, sous date du [illegible] 15 février 1860 et déposé pour référence au bureau de A. E. Bienvenu, notaire, en cette ville. Le dit lot a été acquis par le défendant Geo. Stewart, par un acte pardevant James J. Wolfe notaire, daté le 7 juillet 1847 de Ely Johnson. Le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Banks sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.

WM NELSON, Constable.

4 jan—4 10 17 24 31—fév 1 6

Ligue Commerciale Limitée des Jeunes Gens.

Avis est par le présent donné que la réunion annuelle des membres sera tenue au bureau de la Ligue, au-dessus de la Banque Nationale de la Louisiane 620 rue Commune, le LUNDI, 14 janvier 1895, à 7:30 heures P. M., et que l'élection de trente (30) directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu le même soir, entre 8 et 10 heures.

HARRY ALLEN,
Secrétaire.

5jan—5 au 14